

REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire,
de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être
animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la
commission consultative communale d'aménagement du territoire et de
mobilité de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE**

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 juillet 2015, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014, portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 septembre 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Saint-Georges-sur-Meuse ;

Vu la délibération du conseil communal du 24 mars 2016 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

Vu la démission de Madame Fabienne FOSSOUL de son mandat de membre effectif représentant la majorité au sein de la Commission ;

Considérant que le conseil communal propose de désigner en qualité d'effectif son suppléant Monsieur Jean-François WANTEN pour la remplacer ;

Considérant que cette proposition est conforme au prescrit décretaal ;

ARRETE

Article 1^{er} – La modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Saint-Georges-sur-Meuse telle que contenue dans la délibération du conseil communal 24 mars 2016 est approuvée.



En conséquence, il est mis fin au mandat de Madame FOSSOUL. Il est attribué à Monsieur WANTEN.

Article 2 – La CCATM est désormais composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : ETIENNE Pol

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1	Suppléants 2	Suppléants 3
WANTEN Jean-François	ALFIERI Croce		
ROUFFART Jean-Michel	FOSSOUL Louis	SLEYPENN Michel	GIGNEZ Guy
SALMON Olivier	HAIDON Marie-Eve		

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1	Suppléants 2
DEGIVE Bernard	ALBERT Marjorie	
WIDART Christophe	MAQUET Stéphanie	
LEONARD Marcel	RENKIN Anne	
FONCK Jean-Marie	SCHUTZ Bénédicte	
DEVIVIER Christian	SEVERYNS Joseph	
WINTGENS-KACZOR Térésa	TOELEN Jean-François	HOUBEAU Joseph
VAES Thierry	LUX Didier	FRANCART Anne
BOYNE Fernand	BATAILLE Annie	
PAGGEN Georges	CRETON Jean-Marie	

Article 3 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

25 AVR. 2016


Carlo DI ANTONIO